

Cahors, le 26 février 2015

PROCES-VERBAL

Comité Syndical du SCoT de Cahors et Sud du Lot
du vendredi 13 février 2015

Objet : Débat de Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT (Point N° 3 à l'ordre du jour du comité syndical)

Présents :

Délégués titulaires VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, SIMON Michel, JARRY Daniel, TAILLARDAS Claude, LOOCK Martine, DESSERTAINE Brigitte, GALTHIE Jean-Noël, STAMBOULI Martial, ALAZARD Gérard, OUSTRY Jean-Marie, DUTRANOIS Alain, BLADINIERES Serge, LAFON Yves, BOUCHER Jean-Paul, SAILLENS Monique, BESSOU Jean-Claude, GARDES Patrick, BOUTARD Didier, VIGNALS Bernard, SAHUC Jean-Bernard, CRAYSSAC Gil, GOURAUD Bertrand, LACAN Gérard,

Pouvoirs : MUNTE Serge donne pouvoir à SIMON Michel, LASFARGUES Geneviève donne pouvoir à VAYSSOUZE FAURE Jean-Marc, FOURNIER – BREUILLE Martine donne pouvoir à DUJOLS Jean-Paul, LAGARDE Geneviève donne pouvoir à SAN JUAN Alain.

Délégués suppléants : DUJOLS Jean-Paul, SAN JUAN Alain, DIZENGREMEL Ludovic, CORMANE Jean Pierre, HEE Gérard, RIVIER-DELFAU Isabelle, JOUANNIC Jean-Pierre, BOLOS Laurent, POMMIER Yolande, ROUSSILLON Maurice, POUGET Claude, DEGLETAGNE Gérard, GAJDOWSKI Alain,

Excusés ou Absents : BOUIX Catherine, BOUILLAGUET Vincent, MIQUEL Gérard, PETIT Jean, COLIN Henri, LAVAU Pascal, LANES Bénédicte, HUREAUX Roland, MOUGEOT Jean-Paul, DELPECH Bernard, NOUAILLES Serge, PARNAUDEAU Willy, HAUDRY Sabine, PECHBERTY Jean Jacques, TILLOU José, JOUCLAS Guy, GUILLEMOT Jean Luc, VANBESIEN Joëlle, FIGEAC Philippe, GILBERT Joël, SINDOU Géraud, CANCEIL Philippe, DIOT Fabrice, LAFFARGUE Francis, SIGAUD Fabienne, DEBAR Raoul, RUIZ-RUBIO Josépha, DESCAMPS Claude, BAIJOT Jacques, LANDIECH Bernard, CHASSAIN Yves, DORIAN Didier, JALBERT Christian, FOURNIER Bernard, CELARIE Gérard, DEHAINAULT Jean-Louis, MIGNOT Jean-Jacques, NODARI Sébastien, AYMARD Marcel.

Propos introductifs Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE : « Je vous rappelle que l'objet du Comité Syndical de ce jour est de débattre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT de Cahors et du Sud du Lot. Ce débat sur le PADD, constitue une étape importante, mais ce document n'a pas de portée juridique directe, c'est à dire qu'il n'est pas opposable aux tiers. En revanche, les orientations validées du PADD seront ensuite traduites en transcription normative, c'est là où il y aura un vote dans le cadre du Document d'Orientation et d'Objectif : le DOO.

Je redis que tous les membres ont été informés du contenu du projet notamment à travers les différents ateliers thématiques, la commission transversale, les réunions de présentation au sein de chaque EPCI que nous avons eu et un bureau pour traiter de certaines questions.

C'est pourquoi un additif vous a été envoyé en complément du PADD. Vous disposez ainsi d'une version intégrant toutes les modifications.

Je réprécise que ce débat est enregistré. Lorsque vous intervenez, vous donnez votre nom et éventuellement votre communauté d'appartenance.

Pour vous rappeler rapidement la philosophie, je tiens à dire que l'urbanisation s'est faite de manière non maîtrisée ces dernières années, je rappelle qu'un habitant consomme en moyenne 3000m² ce qui est énorme, que ceci n'est pas viable dans le temps, que cela peut mettre en péril le respect de l'environnement et le développement de l'agriculture. Nous sommes aussi à un moment où les contraintes financières nous obligent à penser le territoire autrement et donc nous avons essayé de trouver :

- des points d'équilibre à partir d'un pôle urbain Cahors-Pradines qui doit être renforcé,
- une couronne péri-urbaine qui s'est beaucoup développée et dont le développement doit être mieux maîtrisé,
- une organisation dans les zones plus excentrées autour des pôles d'équilibre (dont je dirai rapidement que c'est un peu les anciens chef-lieux de canton) qui doivent eux-aussi être renforcés parce qu'ils sont aujourd'hui indispensables au développement de leur territoire. Les communes rurales ont fait part de leur forte inquiétude ne plus pouvoir se développer. Ce qui est proposé, c'est que les communes rurales puissent continuer à se développer au rythme de leur développement de ces 5 dernières années.

Voilà ce qui a été retenu et qu'il est important de dire.

Donc en résumé on a bien le pôle urbain, un péri-urbain à maîtriser avec néanmoins des pôles de service qui existent aujourd'hui et que nous devons garder et enfin dans les zones dites plus rurales des pôles d'équilibre avec la possibilité laissée aux petites communes de pouvoir avoir un développement tel qu'on l'a vu ces dernières années, ni plus ni moins, ça aussi il faut bien l'avoir en tête.

Le PADD se développe en 4 axes traduisant le projet du territoire.

Demain comment peut-on inverser les prévisions actuelles qui donnent qu' en 2030, plus de 40% de la population aura plus de 60 ans, ce qui est difficilement tenable ?

Nous devons à la fois préserver notre environnement, notre cadre de vie mais aussi être en capacité de faire du développement.

Martial tu voulais t'exprimer avant que je laisse la parole à M. LEDDET.

Martial STAMBOULI (Communauté de Communes Vallée du Lot et du Vignoble) : Juste une petite remarque pour qu'il y ait une cohérence entre tes propos et le texte qui nous a été donné. Point n°3, il est indiqué : « Monsieur le Président précise qu'à l'issu du débat, le PADD ne pourra être modifié, il pourra néanmoins être ajusté à la marge ».

Donc premièrement, s'il n'y a pas de vote, on ne voit pas pourquoi le PADD ne pourrait pas être modifié jusqu'à la date d'approbation finale ce qui nous a toujours été présenté de la sorte. Et cela d'autant plus que si éventuellement il y a un deuxième débat et bien à l'issu de ce propre débat la question ne se pose même pas. Aujourd'hui le débat du PADD est nourri au titre de notre engagement moral mais pas au-delà.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE: Effectivement j'ai ouvert la possibilité d'avoir un autre débat et il peut donc largement y avoir des amendements. A un moment donné des débats je pense que les orientations devraient être assez mûres pour que l'on arrive au moins sur un PADD puis sur un DOO dans le cadre d'une démarche consensuelle ce qui est bien mon objectif. Nous sommes des élus responsables en charge de l'aménagement du territoire. Nous n'avons pas à exprimer nos positions politiques par un vote dans le cadre du SCoT.

Michel SIMON (Grand-Cahors) : Juste pour préciser la finalité du PADD, effectivement il peut être amendé mais ce qui n'est pas modifiable c'est évidemment le tronc commun c'est le sens profond qui est donné aux orientations territoriales. Sinon cela voudrait dire que l'on recommence tout. Je rappelle qu'on travaille depuis maintenant un an et demi pour forger ce tronc commun. De plus, à titre de comparaison, dans le cadre de l'élaboration du PLU de Cahors, nous avons mis en débat deux fois le PADD : une première fois le PADD a été exposé et les remarques, les compléments apportées par les personnes publiques associées et par la commissions d'urbanisme ont été pris en compte.

Lors du deuxième débat, le tronc commun n'a pas changé mais nous avons réécrit quelques éléments complémentaires qui sont venus restructurer et renforcer le document final.

Dans cette même logique, dans le cadre du SCoT, il vous est proposé d'avoir une seconde lecture pour introduire les remarques pertinentes qui pourront être faites et qui ne seront là que pour enrichir l'évolution du territoire.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE : Est ce qu'il y a d'autres interventions à ce stade ?
Donc M.LEDDET va nous présenter une nouvelle fois le PADD.

Denis LEDDET : Merci monsieur le Président. Bonjour à tous. Un petit point technique et juridique par rapport aux précédents échanges que vous venez d'avoir, le code de l'urbanisme prévoit bien un débat non sanctionné par une délibération. Il ne s'agit pas de rajouter des processus juridiques qui pourraient alourdir la procédure et parfois ouvrir quelques portes de recours possible sur ces motifs là. Et le sens du débat comme le porte son nom c'est bien d'échanger sur le fondement de ce PADD et de se mettre d'accord sur la feuille de route pour travailler derrière sur le document d'orientation et d'objectif mais on est bien dans le cadre d'un processus itératif c'est à dire que quand vous allez travailler sur le document d'orientation et d'objectif s'il est nécessaire de reformuler certains objectifs, certains points du PADD sans en remettre en cause les fondements c'est tout à fait possible, au contraire.

Pour qu'il y ait un bon équilibre dans le document tout ce qui devra être écrit dans le DOO

ADRIEN
04 MARS 2015
PREFECTURE DU LOT

et qui sera opposable au document d'urbanisation doit trouver sa motivation et son expression dans le PADD. Donc il y a forcément des aller-retours qui vont avoir lieu au moment de l'écriture du DOO avec le PADD et le PADD est définitivement approuvé par un vote au moment de l'arrêt du SCoT. C'est à dire que c'est l'arrêt du SCoT par délibération qui va finaliser le processus d'étude et d'écriture du SCoT pour le rentrer dans une phase administrative de consultation et d'enquête publique. C'est donc bien cette délibération qui à un moment donné va dire que l'on est d'accord sur l'écriture finale du PADD, de la justification des choix et de l'écriture du DOO. Donc l'intérêt de ce débat aujourd'hui est de venir nourrir la feuille de route et apporter les ajustements nécessaires pour engager les travaux sur le DOO. Voilà pour ce point technique.

Ensuite ce que je propose c'est juste de présenter très brièvement chacun des axes et de vous proposer d'échanger au fur et à mesure sur l'axe 1, puis sur l'axe 2, l'axe 3, l'axe 4. Je ne vais pas représenter le détail les éléments qui a fait l'objet de nombreuses réunions de travail, vous avez pu prendre connaissance du document de travail. Je vais vous présenter quelques diapositives pour rappeler le contenu de chacun des axes. C'est à l'issue de la présentation de l'axe 1 que je vous proposerai, Monsieur le Président si vous en êtes d'accord, que les échanges puissent s'engager. **(CF document ci-joint).**

→ Concernant le premier axe, il est organisé en 4 objectifs :

- un premier vise à affirmer la position de Cahors et du Sud-Cahors à l'échelle régionale et inter-régionale ce qui pose le cadre global de la politique d'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années.
- ensuite un deuxième objectif, vise à organiser le territoire sur la base de ses bassins de vie. Cet élément a fait et fait encore l'objet de nombreuses discussions avec notamment l'introduction de l'idée de renforcer les pôles d'équilibre, de conforter les pôles de service, de maîtriser le développement urbain sur les communes de la couronne péri-urbaine de Cahors et de maintenir un développement pérenne dans les autres communes en particulier les communes rurales.
Je reviendrai un peu plus en détail sur ce point.
- Le troisième objectif vise à renforcer le pôle urbain de Cahors notamment dans sa dimension économique, d'offre commerciale et d'équipements structurants et qui en fait une locomotive pour l'ensemble du territoire.
- Ce premier axe prévoit aussi d'organiser le territoire sur la base de ses bassins de vie, d'organiser et maîtriser le développement autour du pôle urbain en particulier sur la question des sites stratégiques (Cahors Sud, gare de Lalbenque, aérodrome,quid de la partie Nord du territoire de l'agglomération en lien avec la desserte autoroutière).

Le point essentiel qui a fait discussion c'est cette idée de renforcer les pôles d'équilibre autour desquels s'organise le fonctionnement des différents bassins de vie qui ont été identifiés au niveau du territoire. Une définition de ces pôles d'équilibre, est donné en annexe du PADD.

Un deuxième idée a été d'apporter une échelle complémentaire par rapport à ces pôles d'équilibre à travers les pôles de service qui sont des sous-bassins de vie et qui apportent une offre de service d'équipement de commerce à destination de la population. La définition des pôles de service a été ré-introduite en annexe du PADD.

Un point est resté en suspend suite à une discussion en commission transversale : donner la possibilité via les objectifs du PADD de prendre en compte des évolutions d'organisation institutionnelles en cours ou en réflexion au sein des collectivités, par exemple la création

d'une commune nouvelle. Donc cet élément est également soumis à votre discussion.

Concernant l'objectif qui vise à maîtriser le développement urbain sur les communes de la couronne péri-urbaine de Cahors je vous rappelle que l'on part d'un constat de la distorsion entre la localisation des emplois et la localisation résidentielle et les impacts que cela peut avoir sur l'organisation des déplacements, sur l'offre en équipement de services et commerces à mettre en place ainsi que sur les impacts en matière de consommation d'espace et d'évolution des paysages sur ce territoire. Une orientation du PADD est donc de dire qu'il est important de passer à un autre modèle de développement urbain. Il ne s'agit pas de dire que l'on ne fait plus de développement sur la couronne péri-urbaine mais que l'on imagine le faire autrement, de manière mieux maîtrisée, mieux organisée afin de mettre en œuvre les objectifs du SCoT qui sont de conforter ce pôle urbain, ces pôles d'équilibre et ces pôles de service.

A été introduit également en annexe du document, une illustration des travaux que l'on pourra mener dans le cadre du DOO. Il ne faut pas prendre ce tableau pour argent comptant ce tableau est un exemple issu d'un autre territoire qui vient illustrer ce que pourrait être le contenu des éléments à travailler en phase d'écriture du DOO.

Un dernier point de l'axe 1, a également été mis en discussion suite à la commission transversale : il concerne l'anticipation et la préparation de l'avenir et du rôle que pourrait jouer éventuellement un site stratégique en lien avec l'échangeur Nord de l'agglomération. Cet élément reste à préciser car il interroge aussi l'ensemble des objectifs qui sont définis en matière d'aménagement durable du territoire.

Peut-on anticiper des besoins pour un développement économique ou autre, imaginer faire des réserves foncières ou autres, est-ce compatible avec les autres objectifs du SCoT sur les orientations en matière de paysage, de gestion économe de l'espace, de protection des trames vertes et bleues, mais aussi d'amélioration des déplacements, de limite des impacts sur le territoire, et des besoins que cela génère en résidence et service sur les communes environnantes.

Je propose à Monsieur le Président d'ouvrir les échanges sur ce premier axe du PADD.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE : Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Jean-Noël GALTHIE (Grand-Cahors) : Je souhaite intervenir au sujet du renforcement des pôles d'équilibre qui polarisent les bassins de vie. En lisant le document, on trouve le bassin de vie du sud, le bassin de vie de l'Ouest, celui de l'Est mais le bassin de vie du Nord n'existe pas. Ma commune se situe au Nord du Grand-Cahors, j'ai autant d'habitants qui travaillent sur Gourdon que sur Cahors. Je ne comprends pas pourquoi le bassin de vie du Nord a disparu, il y'a pourtant bien quatre points cardinaux. On parle beaucoup de Puy-L'Evêque, de Prayssac très bien, je ne vois pas pourquoi le bassin de vie du Nord a disparu.

Denis LEDDET : Sur ce point, vous avez les différents critères des bassins de vie qui ont été rappelés au sein du PADD. L'étude s'est intéressée effectivement aux mobilités domicile-travail et à la part des actifs qui vont travailler vers les territoires extérieurs. Mais également aux déplacements liés aux commerces et aux équipements qui sont présents sur le territoire. De plus, on s'est appuyé sur les analyses INSEE, sur les différents échanges que nous avons pu avoir avec vous lors des ateliers territoriaux thématiques sur

ces questions. Quand on a croisé tous ces éléments, il n'est pas apparu que le pôle d'emploi de Gourdon avait un impact fort sur cette partie Nord du territoire. Il existe, on ne peut pas le nier mais en termes d'organisation majoritaire du bassin de vie, cela n'était pas flagrant.

Jean-Noël GALTHIE (Grand-Cahors) : Au niveau du PADD c'est un bassin de vie qui existe, je ne vois pas pourquoi on le supprime.

Denis LEDDET : En prenant en compte l'influence des pôles extérieurs, les analyses dont on dispose et les échanges des ateliers, la partie nord n'apparaît pas jouer sur le territoire du SCoT le rôle d'un bassin de vie majeur. Toutefois, on peut le préciser si cela vous semble important dans la réalité de ce territoire.

Jean-Noël GALTHIE (Grand-Cahors) : Cela fait partie du territoire.

Denis LEDDET : Vous aviez d'autres observations ?

Jean-Marc Vayssouze-Faure : Le SCoT tourne autour des pôles d'équilibre et Montgesty est rattaché au pôle d'équilibre de Catus.

Jean-Noël GALTHIE (Grand-Cahors) : Cela n'apparaît pas comme dans les autres bassins de vie. Selon moi, le pôle de Catus est rattaché à celui de Gourdon comme Limogne en Quercy est rattaché au pôle de Villefranche de Rouergue. Lorsque l'on considère les pôles de service, on note ceux d'Arcambal et Espère mais rien sur le Nord.

Jean-Marc Vayssouze-Faure : Catus est un pôle d'équilibre et un pôle de service. C'est bien mentionné. Il n'y a pas d'ambiguïté sur ce point.

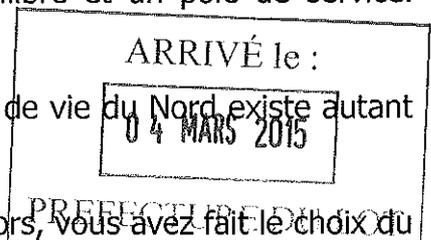
Jean-Noël GALTHIE (Grand-Cahors) : Pour moi le bassin de vie du Nord existe autant que le bassin de vie de l'est.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE : Vous êtes au Grand-Cahors, vous avez fait le choix du bassin de vie de Cahors, vous n'avez pas fait le choix de Gourdon alors soyez cohérents. Vous faites partie du Grand Cahors, vous êtes quand même dans le bassin de vie de Cahors plus que dans le bassin de vie de Gourdon. Il ne faut pas se raconter d'histoire.

Jean-Noël GALTHIE (Grand-Cahors) : Je maintiens qu'au niveau du PADD l'axe du nord n'est pas pris en compte.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE : Ce qui est important c'est que le Nord soit représenté par le pôle d'équilibre de Catus, c'est le cas. Il n'y a aucune ambiguïté là-dessus, aucune. Je laisse la parole à Claude Taillardas.

Claude TAILLARDAS : Jean-Noël soulève le problème du rapprochement des territoires. Auparavant, il est vrai que le canton de Catus était rattaché au Pays Bourian. Ceci dit, nos choix pertinents ont été de se rapprocher du vrai bassin de vie qui est le nôtre, c'est-à-dire le bassin de vie cadurcien. Il n'y a pas de contestation possible. Moi, je retiens très positivement la position du pôle d'équilibre de Catus qui exprime en définitive la



reconnaissance d'un bassin de vie au potentiel très intéressant car on ne se déclare pas pôle d'équilibre sur demande. Je crois que cela a été rappelé, on déclare un pôle d'équilibre sur la reconnaissance d'activités qu'elles soient économiques ou de service, et en même temps, de lien très fort qui peut exister avec le bassin de vie et la centralité cadurcienne. Vous savez aussi bien que moi qu'il n'y a pas d'ambiguïté. C'est bien Cahors qui mérite toute notre attention de développement, ou alors expliquez moi où nous irons développer de l'emploi, où nous irons développer du service aux citoyens y compris des pôles attractifs qui servent en pôles culturels ou associatifs. Je pense que l'on ne se trompe pas de débat et je pourrais extrapoler par rapport à ce qui se passe actuellement et vous connaissez ma position quant au département et au redécoupage. Je regrette simplement qu'on ait pas tenu compte des limites qui s'attachent au schéma de cohérence territorial, car c'est bien de ce périmètre là dont on parlera demain, de ce territoire fort du SCoT, et de la gouvernance du SCoT. C'est bien de cela qu'il s'agit aujourd'hui ; le PADD doit comporter tout ça et cette reconnaissance. Le SCoT du pays Bourian est en train de s'élaborer, il s'agira de mettre en convergence les réflexions qui sont menées sur le pays Bourian et sur le SCoT de Cahors et du Sud du Lot. Il y aura toujours des transversales ou des perpendiculaires qui feront qu'on n'ignorera pas le voisin qu'il soit à l'est à l'ouest ou au nord ou au sud. Je pense que dans le cadre du débat qui est ouvert, aujourd'hui, il y a bien des pôles d'équilibre et des pôles de service et la centralité urbaine. La centralité urbaine on la connaît. Après, il y a la périphérie urbaine comme Espère et Mercuès c'est évident. Et après, il y'a les pôles d'équilibres ruraux, qui appartenaient au territoire administratif du canton. Voilà, donc pour moi il n'y a pas d'ambiguïté. Même si je reconnais que Jean-Noël a raison sur l'attraction des territoires voisins de Prayssac avec Fumel, le sud et Caussade,..... C'est normal, c'est évident.

ARRIVÉE
04 MARS 2015
PREFECTURE DU LOT

Jean-Claude BESSOU (Communauté du Quercy Blanc) : Je voudrais revenir sur les propos liminaires qui concernaient la communication. Et je voudrais dire que les délégués du SCoT sur notre communauté de communes, effectivement, nous pouvons plaider coupables de ne pas avoir fait suffisamment de communication et d'information auprès de nos collègues du conseil communautaire et auprès des maires, plaider coupables certes mais aussi dire la difficulté devant laquelle nous sommes, nous avons là des documents qui sont extrêmement denses, assez techniques, 2 documents de surcroît qu'il faut relier à chaque fois, il est vrai que cela demanderait de la part des délégués un investissement important pour pouvoir retraduire cela devant le conseil communautaire. Donc ma question est la suivante, est ce que l'on pourrait, avant d'entériner le PADD, avoir une aide technique pour venir nous présenter ce document sur la communauté de communes ? Ca c'est le premier point.

Le deuxième point que je voulais souligner et qui concerne l'axe 1, c'est l'offre routière express. Alors peut-être que je n'ai pas bien tout saisi mais j'ai bien compris que l'on allait développer une offre routière express sur la vallée du lot et sur la ligne Cahors-Montcuq-Agen. Nous avons sur le sud du département, je pense notamment à Cahors-Sud, toute la zone du syndicat mixte, nous avons quand même 700 à 800 emplois maintenant et on peut se réjouir de voir le développement de cette zone. Je crois qu'une communication express routière sur ce plan, ne serait-ce que pour les gens qui y travaillent, serait quand même à étudier pour développer les transports en commun. Je suis étonné qu'on n'ait pas prévu cette offre routière sur ce secteur là.

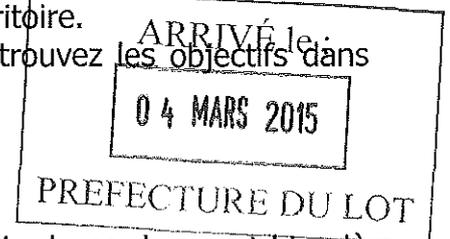
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE : Cet élément a bien été pris en compte.

Michel SIMON (Grand-Cahors) : Juste deux éléments Jean-Claude sur l'organisation qu'on avait prévu pour ce SCoT. Celui-ci est composé volontairement de communautés de communes pour ne pas se perdre dans les conjonctures administratives trop lourdes qui avaient fait qu'en 2003 cette procédure avait été abandonnée. Il avait été convenu que chaque communauté de communes ait un agent référent qui suive le SCoT pour porter le débat sur chaque territoire. Cela est un élément fort qui avait été mentionné. Après c'était à chaque territoire de s'organiser en la matière. Deuxième élément, les services du SCoT se sont déplacés dans chaque EPCI pour expliciter le PADD. Il se trouve que sur certaines réunions il y avait peu d'élus, c'est tout.

Denis LEDDET : Sur la question des déplacements, Monsieur le Président, ces éléments sont abordés dans l'axe 3, notamment pour les échanges internes aux territoires et en particulier pour l'accès aux différents pôles d'équilibre, aux pôles de service et les sites stratégiques du territoire. Donc vous retrouvez ces éléments dans l'axe 3, je refais une relecture pour s'assurer qu'effectivement l'organisation des déplacements vers la zone d'activités est bien prise en compte, mais c'était bien porté par les objectifs du PADD, et cela avait été évoqué à plusieurs reprises lors des ateliers. On s'assurera dans l'axe 3 que cette disposition est bien introduite.

Dans l'axe 1, on évoque effectivement des éléments liés aux mobilités mais plutôt à l'échelle régionale et en particulier vers certains éléments et sites stratégiques, en particulier avec l'arrivée de la LGV et autres pour dire qu'à un moment donné, il ne faut pas oublier qu'il va se passer des évolutions hors du territoire et que dans le cadre du positionnement régional, il faut être attentif à rester connecté à ces évolutions des réseaux nationaux et européens pour conforter ce positionnement du territoire.

Par contre pour les modalités à l'intérieur du territoire vous retrouvez les objectifs dans l'axe 3, on pourra y revenir si vous le souhaitez.



Sur ce premier axe, est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Juste préciser par rapport à votre observation sur le bassin de vie du nord, on est bien là non plus sur une carte de constat mais aussi sur une carte stratégique. C'est à dire que l'objectif du PADD, quand on affiche cette cartographie, c'est de dire la volonté comme l'a souligné Monsieur le maire de Catus, d'organiser le bassin de vie de Cahors, et de raccrocher cette partie Nord du territoire demain à des choix stratégiques en matière de développement économique équipement ou autres aux fonctionnements et organisation du bassin de vie de Cahors en lien avec des compétences qui sont portées aussi par l'intercommunalité sur ce point. Le PADD est bien sur des éléments stratégiques et plus uniquement sur des éléments de constat.

Patrick GARDE (Communauté de Communes du Quercy Blanc) : Pour reprendre ce que disait Jean-Claude, la liaison avec la zone d'activité Cahors Sud a bien été prise en compte. Par contre quand vous parlez des déplacements vers l'extérieur, vous parlez des déplacements vers les gares LGV. A partir de la gare de Lalbenque, on peut effectivement rejoindre Bressols, c'est une possibilité qui est envisagée. Par contre, ce qui n'est pas pris en compte pour ces déplacements vers l'extérieur, c'est une ligne qui passerait par Cahors-Castelnaud-Molières, le Tarn-et-Garonne vers Montauban et Bressols. Est ce que c'est quelque chose qui pourrait être important ou pas ?

A ce stade là je pense que la question mérite d'être posée.

Pourquoi Cahors- Montcuq- Agen ? Pourquoi Cahors, ou la gare de Lalbenque puisqu'on dit

qu'elle pourra être confortée.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE : Parles-tu d'une liaison ferroviaire ou routière ? Sans doute routière. On pourra étudier dans le cadre d'une démarche Inter SCoT des projets de liaison en particulier empruntant de nouvelles voies ou rocadés actuellement à l'étude autour de Montauban, et pourquoi pas vers Castelnaud.

Patrick GARDE (Communauté de Communes du Quercy Blanc) : Nous avons dû nous prononcer sur le SCoT de Montauban, et nous avons pu constater des manques par rapport à la prise en compte de notre territoire. Est-ce qu'il y a eu des réflexions communes entre les deux démarches SCoT ?

Michel SIMON (Grand-Cahors) : Nous avons, dès le début de la création du SCoT, donné un avis sur le SCoT de Montauban qui tournait carrément le dos à notre territoire. C'est la remarque de fond que l'on avait faite.

Patrick GARDE (Communauté de Communes du Quercy Blanc) : C'est justement par rapport à cette réponse que je pose la question. Montcuq et Castelnaud pourtant à la frange, n'ont pas été pris en compte. Nous avons effectivement identifié cette problématique. N'est ce pas notre devoir aujourd'hui d'étudier les liaisons entre nos deux territoires ?

Michel SIMON (Grand-Cahors) : Le SCoT de Montauban étant en révision nous serons sollicités automatiquement puisque c'est une obligation d'avoir l'avis des territoires périphériques.

Bernard VIGNALS (Communauté de Communes du Quercy Blanc) : Je voudrais faire quelques remarques.

Notamment, une remarque sur la dernière réunion mobilité-déplacement présentée par le cabinet ITER. Je trouve que la présentation qui a été faite est vraiment très légère et très loin des préoccupations. J'en prends pour exemple la question du covoiturage qui a été vue d'une manière très simpliste. J'avais également porté l'accent sur la liaison vers une éventuelle gare LGV à Agen, au travers non pas de Castelnaud mais de Montcuq en faisant aussi remarquer que dans ces vallées et également sur la départementale 656 nous avons constaté depuis quelques années une augmentation très importante de transports et même transports internationaux. Cette pratique fait qu'ils délaissent l'autoroute à priori vers Agen, ou par Villeneuve sur Lot ou Valence d'Agen, pour reprendre l'autoroute au nord de Cahors. Cette augmentation très importante du trafic n'était pas du tout signalée dans l'étude. Je sais aussi que l'étude concernait 3 communautés de communes et ne concernait pas celle du Quercy Blanc. Je souhaiterais que cette étude soit beaucoup plus approfondie et que des solutions, ou en tous cas des pistes, soient envisagées de manière beaucoup plus sérieuse que ce qui a été présenté.

Gyl CRAYSSAC (communauté de Communes de Lalbenque) : J'abonde tout à fait dans ce sens. J'ai d'ailleurs envoyé un mail à la suite de la présentation qui était pour moi tout à fait indigne du temps que les élus ont passé à écouter.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE : Je partage l'analyse. Je n'ai pas été satisfait du rendu de l'étude, qui était à la fois très léger. Il n'y avait aucune proposition. Il est vrai que

l'on est sur un territoire où il est difficile de développer des modes de transport alternatif à la voiture, vu notre urbanisation. Néanmoins, il me semble qu'il y a des initiatives qui existent ailleurs et qui auraient pu être présentées. Je leur ai donc demandé de travailler sur des fiches thématiques pour essayer de nous enrichir en propositions nouvelles. C'est vrai que ce constat négatif a été partagé par l'ensemble des personnes présentes et je regrette le choix de cette option.

Denis LEDDET : ITER fait partie du Groupement qui a été retenu pour le SCoT. Il y avait cette tranche conditionnelle qui lui a été confiée à 100% sur le volet déplacement. J'ai eu effectivement les échos de la dernière réunion qui n'a pas donné du tout satisfaction donc je rencontre le cabinet ITER la semaine prochaine justement pour faire le point et me faire aussi le porte-parole de vos griefs sur ces éléments de manière à ce que vous trouviez une satisfaction dans les résultats de cette étude et les éléments qui sont à apporter. Juste un petit rappel, pour dire que cette tranche conditionnelle était essentiellement destinée à examiner l'intérêt ou non de s'orienter demain vers des plans globaux de déplacements, ce que l'on appelle des PGD sur le Grand-Cahors et sur la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble. Sur ce point, le bureau d'étude devait effectivement regarder s'il y avait une pertinence à s'orienter vers ces plans ce qui n'est pas évident au regard des caractéristiques des déplacements au niveau local. Par contre j'entends bien votre insatisfaction sur le manque de propositions pour essayer d'imaginer autre chose, c'est à dire que s'il n'y a pas de PDG à mettre en place, il y a peut-être d'autres solutions à imaginer.

Il revient aussi au SCoT et notamment via le DOO d'abonder et de faire des propositions dans ce sens donc il y aura un travail globalement sur les mobilités qui sera fait dans le cadre du SCoT. Donc ne pas oublier que cette tranche conditionnelle était essentiellement orientée sur la question de l'intérêt ou non de mettre en place des PGD à l'issue du SCoT sur ces deux territoires. Je fais le point rapidement, je ferai un retour au Président, et au bureau sur les amendements propres à cette étude relative à la tranche conditionnelle de manière à ce que il n'y ai pas d'ambiguïté et que vous continuiez à être satisfait du travail fourni par l'ensemble du groupement. Merci.

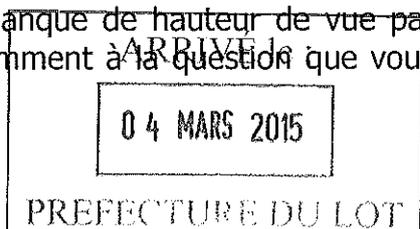
Martial STAMBOULI (communauté de communes Vallée du Lot et du Vignoble) :

Je réagis par rapport à l'intervention de M. LEDDET. Bien sur il y a des propositions qui manquent et tout ça en ce qui concerne le cabinet ITER mais en fait, le travail manque à la fois de profondeur et de hauteur de vue. C'est à dire que s'ils n'ont rien labouré du tout et qu'il n'y a aucun apport en matière de diagnostic et manque de hauteur de vue par rapport au questionnement que l'on peut se poser et notamment à la question que vous avez rappelée : Faut-il un plan global de déplacement ?

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE : On poursuit sur l'axe 2.

Denis LEDDET : L'axe 2 : Développer et diversifier l'emploi sur tout le territoire avec 7 objectifs qui visent à conforter l'ensemble et à développer l'ensemble des éléments de l'économie locale que ce soit sur :

- l'économie présentielle,
- sur la place de l'agriculture,
- les activités industrielles et artisanales
- et également prendre en compte le nécessaire développement de l'information en accompagnement de la création d'emplois ;



- Donner la possibilité de développer de nouvelles filières et en particulier des activités économiques liées également au numérique

Et deux derniers objectifs qui sont moins sur la stratégie de développement économique et plus sur la spatialisation de cette stratégie de développement économique notamment où est attendue :

- le développement économique à travers les choix du SCoT en particulier la localisation des principaux sites d'accueil d'activité donc ces éléments sont portés par l'objectif 6 et en complément de ces éléments et en lien avec les autres objectifs du SCoT dire que le développement économique ne s'affranchit pas non plus des objectifs de gestion économe et des objectifs de qualité environnementale et paysagère des sites qui sont aménagés en particulier pour les activités économiques et commerciales sur l'ensemble du territoire.

ARRIVÉ le :

04 MARS 2015

Alors quelques petits points de précisions :

Notamment sur le deuxième objectif en lien avec l'agriculture et sur lequel on travaillera dans le cadre du DOO. Conforter la place de l'agriculture et in fine ses compléments via les activités agroalimentaires sur le territoire c'est peut être se poser la question jusqu'où va-t-on dans la protection d'une principale ressource et d'un des principaux outils de l'activité agricole que sont les espaces agricoles. Avec cette possibilité dont vous pouvez vous saisir à travers le SCoT qui est une protection des espaces agricoles. La position du curseur sur la protection des espaces agricoles pourra être établi au moment du DOO pour savoir si on rend des éléments opposables via les documents d'urbanisme sur ce point ou si l'on renvoi la balle au PLU sur cet élément.

Ce que dit le PADD c'est que pour que l'on puisse conforter l'agriculture il sera important de définir des modalités de préservation et de protection des espaces agricoles et aux DOO de préciser la position du curseur sur ce point.

Ensuite sur les objectifs 3 et 6 : Concernant l'accueil d'activités industrielles et artisanales, ce qui est rappelé c'est qu'un certain nombre de sites est retenu sur l'ensemble du territoire pour accueillir ces activités. Ces sites seront ensuite précisés dans le DOO puisqu'une enquête a été adressée à chaque communauté de communes pour bien mettre à jour les capacités des zones d'activités actuelles (besoins des zones de développement, possibilités d'action sur le foncier existant) de manière à bien préciser notamment les nouveaux besoins fonciers en matière de besoin économique pour les 20 prochaines années et de préciser là aussi s'il y a besoin à l'échelle du SCoT d'imaginer un nouveau site structurant pour répondre à ces besoins pour les 20 prochaines années. Autre point qu'on a remis ici, à titre indicatif, c'est à dire que dans les travaux qui vont se poursuivre dans le DOO, ces travaux pourront se traduire par un certain nombre de règles notamment quand on parle de développer l'économie présentielle le tourisme y prend une part importante. Cela signifie que l'on pourra s'intéresser aux outils en particulier de protection du patrimoine, de préservation des paysages ou autre qui sont les principaux vecteurs du développement touristiques sur ce territoire. Je ne reviens pas sur les espaces agricoles on vient d'en parler.

Sur l'accueil des activités économiques là aussi dans le DOO on s'intéressera à cette stratégie foncière et à la qualité des sites d'accueil au niveau de l'ensemble des zones d'activités économiques pour introduire par exemple via ce SCoT l'idée d'une charte de qualité qui pourrait s'appliquer à ces zones d'activités économiques qu'elles soient

existantes ou futures avec un petit bémol qui a été demandé sur les zones existantes puisqu'il s'agit de prendre en compte les réalités financières liées à ce type de prescription sur l'ensemble du territoire.

Donc voilà pour cette présentation synthétique de l'axe 2 qui porte essentiellement sur le développement économique et sur ces différentes déclinaison.

Jean-Bernard SAHUC (Communauté de Communes du Quercy Blanc) : Ce qui me gêne un peu c'est la hiérarchisation qui a été faite entre développer le tourisme et conforter l'agriculture. Dans le sud du Lot le territoire est essentiellement agricole. Il faut développer l'agriculture et conforter le tourisme et je crains, et c'est déjà arrivé dans le cadre du PLU existant que l'aspect tourisme nuise à l'extension ou à l'installation de certains agriculteurs. Donc autant sur certaines parties du territoire comme Saint Cirq Lapopie qui est très touristique, je comprends que l'on puisse faire cette hiérarchisation. Dans le sud du Lot je préférerais que l'on inverse. Alors je sais que l'on ne peut pas faire en fonction des zones mais ...

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE : Y'a-t-il une véritable hiérarchisation ? Pas vraiment.

Denis LEDDET : Effectivement il n'y a pas de hiérarchisation.

Jean-Bernard SAHUC (Communauté de Communes du Quercy Blanc) : Entre développer et conforter on le voit au niveau des pôles il y'a une différence. Développer, conforter et maîtriser à mon avis ce sont trois verbes différents.

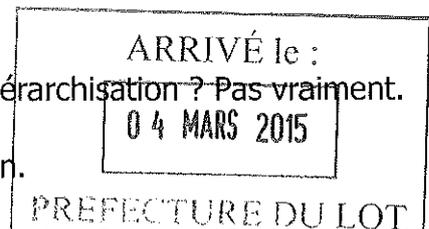
Denis LEDDET : Pour expliciter les différents termes et leur illustration dans le DOO : Quand on dit développer l'économie présente dont le tourisme, c'est à dire qu'on se donne la possibilité via le DOO de dire si demain on doit accueillir de nouveaux équipements touristiques par exemple on pourra le faire.

Quand on dit développer, on dit se donner la possibilité qu'il y ait des éléments nouveaux qui viennent se rajouter. Conforter l'agriculture c'est dire que c'est une activité qui aujourd'hui est présente et clairement identifiée sur le territoire et la conforter cela ne l'empêche pas d'aller plus loin mais c'est dire d'être attentif à ce qui la menace aujourd'hui, et notamment la consommation des espaces agricoles, c'est dans ce sens qu'à été retenu ce terme sur ce point.

Après ce sont des propositions, il est important de dire si la formulation des objectifs ne vous convient pas. En effet, nous sommes bien là sur l'expression d'un projet politique que vous élus, vous nous disiez s'il faut plutôt mettre ce terme sur ces dispositions.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE : Concernant l'agriculture il est important de ne pas oublier que le développement intensif avec de grosses exploitations, fait souvent débat. Et lorsque que l'on évoque le fait de « conforter », c'est conforter notre modèle actuel auquel on est attaché avec une agriculture raisonnable par rapport à l'environnement. S'il y a des termes qui ne conviennent pas il est important de le dire. Personnellement la rédaction ne me pose pas de problème.

Gérard ALAZARD (Communauté de commune de la vallée du Lot et du Vignoble) : Je voudrai revenir sur la cartographie qui consiste à protéger les espaces agricoles stratégiques. J'y trouve une illisibilité profonde à avoir voulu lister tout un tas d'activités et je ne sais pas si à ce niveau de protection, il ne faudrait pas avoir un peu de



hauteur et être un peu moins exhaustif dans la liste. Parce que la différence entre les vergers et l'arboriculture et les éléments d'autre nature n'est pas très lisible. On peut peut-être regrouper certains éléments car on ne va pas descendre dans les noisetiers, les noyers,..... Peut-être qu'on pourrait avoir une autre approche ?

Denis LEDDET : Effectivement, sur ce point on est là sur une carte qui est une carte de constat, d'état des lieux, et la carte stratégique qui pourrait en découler peut dire qu'il y a des grands ensembles et des problématiques qui sont propres à chaque partie du territoire. C'est vrai que les problématiques de la vallée du Lot et du vignoble ne sont pas les mêmes que celles du Quercy Blanc ou celles du Causse. On le voit bien par les couleurs dominantes qui se dégagent sur cette carte. Si l'idée est effectivement d'avoir une stratégie sur cet élément, on peut effectivement établir une carte qui précise plutôt ces orientations stratégiques. On peut tout à fait vous faire une proposition dans ce sens.

Gérard ALAZARD (Communauté de commune de la vallée du Lot et du Vignoble) : De manière à garder le fil conducteur, qu'est-ce qui est essentiel et sur quoi doit-on se concentrer pour protéger ces espaces là ?

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE : Ce n'est pas non plus le devenir de l'agriculture.

Martial STAMBOULI (communauté de communes Vallée du Lot et du Vignoble) :

Juste je voulais réagir par rapport à l'intervention de mon collègue monsieur Sahuc, je trouvais que le choix de « conforter et développer » n'était pas si mal que ça. Parce que je vais défendre le « développer » pour l'économie présente et le tourisme puisque là les marges de progrès sont énormes c'est à dire qu'en gros en matière de tourisme, et je parle de l'ensemble du territoire pas que de la vallée du Lot, véritablement l'idée de « développer » est assez juste par rapport à « conforter » l'agriculture existante. Donc je trouvais qu'il y aurait un risque à inverser les verbes. C'est juste une petite notation mais bien sur je suis ouvert.

Jean-Noël GALTHIE (Grand-Cahors) : Je suis tout à fait d'accord sur les programmes et les projets d'évolution mais au niveau de l'activité industrielle et artisanale je voulais avoir des explications sur un paragraphe parce que je l'ai relu plusieurs fois sans le comprendre. Il s'agit de la page 21 de l'additif. Je vais vous le lire : « *Le poids de l'emploi industriel est proportionnellement plus important dans le département du Lot que dans celui de la Haute-Garonne. Par ailleurs l'industrie locale, l'aéronautique* » bon l'agroalimentaire de qualité je veux bien « *mais l'aéronautique tire son épingle du jeu sur le territoire du SCoT de Cahors et du sud du Lot* ». Je vous dirai que je n'arrive pas trop à comprendre. Je ne sais pas trop où est le développement en terme d'aéronautique et comment peut-on dire que le développement (emploi industriel) est proportionnellement plus important dans le Lot que dans la Haute-Garonne ? Là j'ai vraiment du mal, on le dirai sur le tourisme, là je veux bien le comprendre mais au niveau de l'industrie vous allez avoir du mal à me convaincre.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE : Je pense que c'est proportionnel au nombre d'habitants et que nous n'en avons pas beaucoup.

Denis LEDDET : On parle bien de proportion, quand vous prenez la Haute Garonne vous avez le pôle de Toulouse où il y a un nombre d'emplois liés à son statut de métropole

régionale. Ce nombre d'emploi notamment lié aux activités tertiaires, que ce soit la santé, l'enseignement supérieur, la formation, les administrations ou autres, ce nombre d'emploi est tel que même s'il y a un gros pôle industriel qui pèse 40 000 emplois, ne serait ce que sur l'aéronautique, en proportion sur le nombre total d'emplois en Haute Garonne la part des emplois industriels est moindre en comparaison.

Jean-Noël GALTHIE (Grand-Cahors) : C'est pas possible. Vous ne pourrez pas me convaincre de ça. Même proportionnellement c'est pas possible. Il serait opportun de reprendre la rédaction du document.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE : On va essayer de donner les éléments précis.

Jean-Noël GALTHIE (Grand-Cahors) : Où sont les axes aéronautiques dans le territoire du SCoT ? On parlerait de Figeac d'accord, il y a des entreprises qui travaillent sur l'aéronautique. Sur le SCoT de Cahors et du Sud du Lot, cela représente combien d'emploi ? Que l'on dise que l'agroalimentaire de qualité est un fleuron d'accord. Mais l'aéronautique sur le territoire du SCoT !!! J'arrive pas à le comprendre.

Jean-Bernard SAHUC (Communauté de Communes du Quercy Blanc) : Je me suis posé la même question. Je crois que j'avais trouvé la réponse parce que l'on parle bien du Lot par rapport à la Haute Garonne. Dans le Lot il s'agit des entreprises Andros, Ratier et Pivaudran. J'en ai conclu qu'effectivement avec ces entreprises là on était supérieur à la Haute Garonne. Mais assurément il ne s'agit pas du territoire du SCoT de Cahors et du Sud du Lot. D'autre part, quand on sait que ces trois entreprises sont largement imprégnées par les chinois et les américains, je ne sais pas quel devenir elles vont avoir, mais ça c'est une autre question. Mais je pense que la supériorité du Lot est liée à ces trois entreprises.

PREFECTURE DU LOT

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE : Effectivement pourquoi dans le Lot, le poids de l'emploi industriel est proportionnellement plus important que dans la Haute-Garonne ? Evidemment le Nord du département présente un poids de l'emploi industriel important. Par ailleurs lorsque l'on considère l'industrie locale, on pourrait remplacer « aéronautique » par « électrique » avec le Groupe Cahors. Cela me paraîtrait un peu plus pertinent. Concernant l'agroalimentaire de qualité on est d'accord.

Sur Cahors il y a le Groupe Cahors, Soben Aéro, Hugon mais c'est vrai que sur le territoire du Sud du Lot, je ne vois pas grand-chose d'autre. Alors effectivement on pourrait avoir quelque chose d'un peu plus détaillé. Concernant l'aéronautique je suis assez d'accord. Il faut se dire qu'elle vient « pas trop » du sud du Lot à priori, à moins que M. LEDDET nous ait trouvé d'autres entreprises me prouvant ainsi sa connaissance pertinente du territoire.

Jean-Noël GALTHIE (Grand-Cahors) : Je ne remets pas en cause les lignes de développement, ni les foyers mais je souhaiterais quand même qu'il n'y ait pas trop d'aberration sur ce document du PADD.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE : Le document peut évoluer.

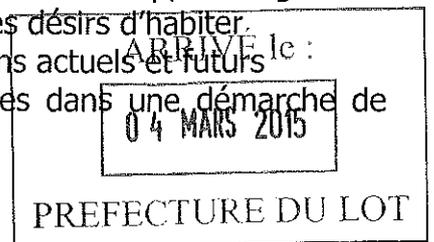
Denis LEDDET : Effectivement on va l'ajuster parce qu'il y a une confusion entre l'échelle Lot et l'échelle Cahors Sud-Lot. On est sur un PADD pour Cahors et le Sud-Lot donc on réajustera le commentaire sur ce point.

Michel SIMON (Grand-Cahors) : Concernant les dernières questions qui ont été faites, il y avait de la pertinence sur l'explication entre « développer » et « conforter ». Il faut rappeler que l'on est au stade du PADD, et pas au DOO, c'est dans le cadre du DOO que l'on pourra répondre positivement à votre questionnement. Les territoires ne sont pas les mêmes entre St Cirq Lapopie et le Quercy blanc..... Dans le cadre du DOO on pourra rentrer un petit peu plus dans le détail mais les verbes tels qu'ils sont exprimés dans le PADD donnent des orientations générales pour le territoire en référence au futur DOO.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE : D'autres personnes souhaitent s'exprimer ? Je vous propose de passer à présent à l'axe 3.

Denis LEDDET : L'axe 3 : Concilier croissance démographique, évolution démographique (vieillesse) et qualité de vie avec 7 objectifs qui visent à :

- Réinvestir le centre-ville de Cahors et les centres-bourgs dans une approche globale
- Prendre en compte les évolutions des modes de vie et des désirs d'habiter.
- Organiser l'offre d'habitat pour répondre à tous les besoins actuels et futurs
- Adapter le niveau d'équipements, commerces et services dans une démarche de proximité à l'échelle de chaque bassin de vie
- Les équipements structurants (qui restent à préciser)
- Améliorer la desserte numérique
- S'engager vers une mobilité durable



L'objectif 3 « Organiser l'offre d'habitat pour répondre à tous les besoins actuels et futurs » sera décliné par bassin de vie selon le modèle de développement retenu par le SCoT. Les critères qui pourront être pris en compte sont les suivants : rythme actuel, équilibres actuels, poids de populations, niveau de services, équipements, commerces, desserte en transports collectifs,....

- Le scénario qui s'appuie sur un développement reparté en fonction du poids de service traduit les objectifs du modèle de développement du SCoT. Ce scénario s'inscrit dans un objectif de pérennisation des services et équipements existants sur les bassins de vie. Ainsi, le développement résidentiel est accompagné par un développement économique sur les territoires sud et ouest. La partie Est est renforcée (Bassin de Villefranche de Rouergue et la couronne péri-urbaine maîtrisée).
- Le scénario au fil de l'eau ne traduit en aucun cas les objectifs du SCoT.
- Le scénario qui s'appuie sur le maintien des équilibres actuels traduit que partiellement les objectifs du SCoT avec une croissance plus renforcée à l'ouest et au sud du territoire, une croissance démographique fragile sur Cahors, un risque d'accentuation de la consommation d'espace et de l'augmentation des déplacements, une fragilisation des pôles du territoire.

Pour les objectifs 4 et 5 « Adapter le niveau d'équipements, commerces et services dans une démarche de proximité à l'échelle de chaque bassin de vie » et « les équipements structurants », il est important de rappeler que les différents pôles auront un rôle important à jouer dans la déclinaison des objectifs en matière d'habitat, d'équipements, de commerces et d'organisation des mobilités.

Concernant le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial DAAC issu de la loi Pinel, dans le cadre de la phase du DOO, des simulations seront réalisées sur les

différentes parties du territoire, avec les différents projets, pour considérer la pertinence de la mise en œuvre de ce nouvel outil. Le DAAC concerne les équipements commerciaux soumis à Autorisation d'Exploitation Commerciale.

Concernant les communes non-définies comme pôle elles auront pour objectif de maîtriser davantage leur développement sans pour autant porter atteinte au maintien de leur niveau actuel d'équipements et de services afin de garantir leur pérennité.

Il est rappelé également que le projet d'établissement pénitentiaire initialement prévu par le Ministère de la Justice à Sauzet pour 2016-2017 a été reporté en raison de contraintes budgétaires. Le SCoT maintient l'intérêt du territoire pour ce projet.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE : Sur cet axe 3 qui veut intervenir ?

Laurent BOLLOS (communauté de commune de la vallée du Lot et du Vignoble) : Mme Pinel a sortie récemment une liste avec un nombre de communes éligibles au prêt à taux zéro, y compris dans l'ancien, est-ce que cet élément a été intégré dans le PADD ?

Denis LEDDET : Ces éléments n'ont pas encore été intégrés au PADD. On va en prendre connaissance, justement pour approfondir les travaux sur l'habitat. En effet, il y a une étude spécifique en cours sur le volet habitat. Elle vient justement préciser les orientations du SCoT en la matière et elle va nous permettre d'aller plus loin sur la question des logements vacants, sur l'évolution des dispositifs réglementaires. La production de logements, vous le savez comme moi, est une priorité du gouvernement aujourd'hui et il y a un retard depuis 20 ans en France sur la production de logement pour répondre aux besoins. D'un autre côté on a des outils et des carcans financiers qui ne facilitent pas la production de logement sur ce point ; on a des évolutions un peu tous les mois sur les sujets, on essaie de les intégrer au fur et à mesure. Ces nouvelles dispositions seront prises en compte parce qu'elles peuvent intéresser votre territoire, tout comme des dispositions nouvelles en matière de logement intermédiaire qui ont été introduites il n'y a pas moins de deux semaines par le ministère sur ce point.

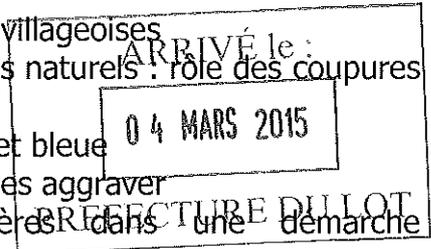
Laurent BOLLOS (communauté de commune de la vallée du Lot et du Vignoble) : Le prêt à taux zéro est valable également sur l'ancien sur certaines communes maintenant.

Michel SIMON (Grand-Cahors) : Pour compléter un peu cette information, effectivement il y a 8 ou 10 jours que cette liste a été donnée par le ministère du logement de Sylvia Pinel qui concerne toute la France et qui est issu des assises de la ruralité. Il se trouve que c'est un outil de réponse qui est dans la politique, mentionnée dans le PADD, de favoriser les reconquêtes des centres bourgs, les rénovations,... Ce sera un outil à l'échelle des nouvelles familles qui vont vouloir se réinstaller dans les centres bourgs. Ce que nous avons noté nous à Cahors, c'est que les politiques engagées tant à Cahors et à Figeac, on exclut ces deux villes de cette liste, c'est là qu'on ne comprends pas. On est en train d'intervenir pour demander de compléter la liste des communes éligibles. Il s'agit d'un outil très intéressant qui avait disparu du catalogue et qui est revenu pour les communes rurales et il faut en profiter, quand vous aurez des projets dans vos communes, pour en faire bénéficier les administrés pour rénover effectivement leur habitat.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE D'autres personnes souhaitent s'exprimer ? Je vous propose de passer à présent à l'axe 4.

Denis LEDDET : L'axe 4 : Valoriser, maintenir l'environnement et les ressources naturelles de Cahors et du Sud du Lot au profit de l'attractivité, de la qualité de vie et du développement du territoire avec 8 objectifs qui visent à :

- Poursuivre et renforcer une gestion globale de la ressource en eau
- Répondre aux besoins énergétiques de demain et s'engager vers la transition énergétique
- Préserver les paysages et atouts patrimoniaux garants de l'identité et de l'attractivité de Cahors et du Sud du Lot
- Maîtriser la qualité paysagère des extensions urbaines villageoises
- Rétablir, restaurer l'équilibre espaces urbanisés/espaces naturels : rôle des coupures d'urbanisation, transition « ville campagne »
- Définir les « priorités » pour maintenir la Trame verte et bleue
- Limiter les risques et nuisances dans le but de ne pas les aggraver
- Accompagner l'exploitation des ressources minières dans une démarche responsable de développement durable.



Pour les objectifs 3, 4 et 5 « Préserver les paysages et atouts patrimoniaux garants de l'identité et de l'attractivité de Cahors et du Sud du Lot », « Maîtriser la qualité paysagère des extensions urbaines villageoises » et « Rétablir, restaurer l'équilibre espaces urbanisés/espaces naturels : rôle des coupures d'urbanisation, transition « ville campagne » il faudra définir un objectif de gestion économe de l'espace et aller vers d'autres modèles de développement urbain. En termes d'habitat, la gestion économe de l'espace peut se traduire par la définition d'une enveloppe foncière maximale globale ou bien une enveloppe foncière maximale territorialisée et différenciée. Un même objectif devra être fixé en termes de développement économique.

Pour l'objectif 2 « Répondre aux besoins énergétiques de demain et s'engager vers la transition énergétique », il faudra privilégier la sobriété énergétique et maîtriser les consommations, tendre vers une autonomie énergétique du territoire et promouvoir la production d'énergies renouvelables.

Il est important de rappeler les objectifs du PCET du Pays de Cahors et du Sud du Lot dont l'axe 3 vise à « Economiser l'énergie et développer les énergies renouvelables », en assurant la performance énergétique des bâtiments neufs et existants, en réduisant les consommations énergétiques des collectivités et développant les énergies renouvelables.

Cette transition énergétique pose le débat des éoliennes sur le territoire. Comment le SCoT va se positionner sur les Zones de Développement de l'Eolien ?

Pour l'objectif 6 « Définir les « priorités » pour maintenir la Trame verte et bleue », le PADD préfigure les Trames vertes et bleues en identifiant les principaux corridors et les continuités. Cette carte n'est pas un état des lieux elle se veut stratégique (préfiguration indicative des Trames vertes et Bleues du Territoire du SCoT : réservoirs et corridors du territoire du SCoT). Cette carte édicte les priorités. Ces éléments seront précisés ensuite dans le DOO.

Michel SIMON (Grand-Cahors) : Une remarque et une information sur le dernier point que vient de développer M. LEDDET.

Il faut être très prudent et très attentif, il faut éviter les dogmatismes futurs et des fermetures que nous avons vues déjà dans le schéma régional. D'ailleurs, j'ai une question : j'aimerais savoir où en est la procédure d'approbation du schéma régional qui a fait l'objet de beaucoup de remarques de collectivités, dont la notre en particulier ? Soyons prudent parce que je partage tout ce qui est dit dans les généralités sur la protection environnementale mais attention au « carcan » qu'on va se mettre en la matière. Il est important de bien le mesurer et qu'on y soit très attentif dans le DOO sur chaque ligne verte et orange et sur les conséquences que cela va avoir. Quand je vois que dans le schéma régional, on présente le secteur de développement de Cahors-Sud comme un obstacle important, marqué en rouge et ce n'était pas le seul en la matière, il est important que l'on soit très prudent de ce côté là.

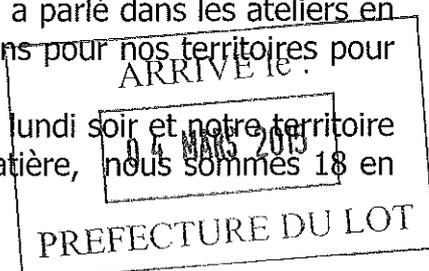
AKKIVE le
07 MARS 2015
PREFECTURE DU LOT

Le deuxième élément c'est une information qui va rejoindre plusieurs éléments qu'a développé M. Leddet depuis tout à l'heure que cela soit la politique de l'habitat, les énergies renouvelables et les derniers paragraphes sur l'énergie. Notre territoire a été retenu Territoire à énergie positive par Ségolène Royal lundi dernier. On fait partie des 212 territoires nationaux retenus et labellisés. Ce territoire dont on a anticipé l'évolution, comme disait Claude tout à l'heure, le pôle d'équilibre territorial et rural PETR qui regroupera le Pays Bourian et le Pays de Cahors et du Sud du Lot et la communauté de Lalbenque, va être le support de cette action. Alors c'est une opportunité parce que cette labellisation va être un outil d'application des politiques que l'on va retrouver dans le SCoT et dans d'autres documents que l'on aura à élaborer dans les années à venir au niveau de nos territoires respectifs et du futur pôle d'équilibre territorial et rural PETR. Concernant les thématiques qui ont été retenues ; en fin d'année dernière, j'ai appris incidemment qu'il fallait répondre à cet appel à projet 5 jours avant sa clôture. On est allé très vite, et j'ai pris référence au passé que l'on a tous sur notre territoire, la fameuse ligne THT au travers du Quercy Blanc et de la lutte qu'il y a eu il y a une quinzaine d'années à laquelle tout le monde a participé, et sur le fait que suite à cette lutte, il y avait eu l'initiation d'un programme de maîtrise en électricité qui n'a jamais été effectif. On a parlé de quelques lampes à changer mais il y a rien eu en la matière et sur le territoire cadurcien on a même laissé construire 600 logements défiscalisés en chauffage électrique direct. Alors pour vous dire que c'est une catastrophe, mais c'est une catastrophe qu'il faut éviter pour les années et les décennies à venir. Parce que si on veut développer notre territoire, l'énergie est un élément important. Il est donc impératif que l'on soit vigilant dans l'évolution des alimentations électriques de notre territoire. A partir de là, j'ai proposé un scénario, en deux axes puisque c'était aussi les thématiques de l'appel à projet : développer la maîtrise des consommations énergétiques de l'habitat puisque notre territoire a aussi la particularité d'avoir beaucoup de villages, de bourgs, de petites villes avec des centres anciens classés ou pas classés, mais toutes nos communes ont des bâtiments quercynois importants et de qualité et l'amélioration de ces bâtis afin de les rendre accessibles et de lutter contre la vacances, consiste également à travailler sur l'amélioration énergétique. Cette amélioration énergétique du bâti ancien demande une expertise ou une analyse scientifique qui est complètement différente de celle des constructions d'après-guerre. Cahors et le Grand-Cahors se sont fortement spécialisés en la matière. Il a été proposé au travers de cet appel à projet de diffuser ce savoir-faire que l'on est en train de mettre en place sur le Grand-Cahors et sur la ville de Cahors dont un ensemble expérimental qui s'appelle ENERPAT pour « Energie Patrimoine ». J'aurai l'occasion de vous en reparler plus longuement à un autre moment.

Le deuxième volet, c'est le développement des énergies renouvelables. M. Leddet en a

parlé tout à l'heure. Et pour cela nous avons associé entre autre le SYDED à notre réflexion, puisque le SYDED est notre outil très spécialisé en terme de développement des réseaux de chaleur bois. Notre territoire en a déjà pas mal, Gourdon va également s'équiper d'un réseau de chaleur bois. Le SYDED vient d'être labellisé pour une action zéro déchet. Il y a cinquante territoires au niveau national et le SYDED a été retenu parmi ces territoires au niveau national. En terme d'énergie renouvelable, je souhaitais rappeler également que dans le cadre du Schéma Régional de Développement de la Biomasse, deux territoires de notre périmètre avaient été candidats : il y a le Quercy Blanc et la Bouriane. On va retrouver au travers de ce territoire à énergie positive, les outils pour développer ces projets. Il s'agit d'un élément de mise en phase opérationnelle et pré-opérationnelle des orientations du SCoT que l'on va pouvoir retrouver eu travers de cette labellisation. Sachez ensuite qu'en terme de moyen, une première dotation de 500 000 euros sera attribuée à ces territoires pouvant aller jusqu'à 2 millions d'euros, mais surtout l'ouverture sur toute une série de filières financières ; caisse des dépôts, politiques de logement. Je vous rappelle les réflexions sur les OPAH dont on a parlé dans les ateliers en termes d'habitat. On va peut être pouvoir retrouver des moyens pour nos territoires pour développer nos politiques.

Voilà je voulais vous en faire part, c'est tout frais, cela date de lundi soir et notre territoire est le seul du département du Lot a avoir été retenu en la matière, nous sommes 18 en Midi-Pyrénées et 212 au niveau national.



Jean-Claude BESSOU : Je remercie déjà Michel Simon qui a permis cette reconnaissance ministérielle tout à fait officielle et on sait qu'il a pris une grande part dans l'élaboration du projet.

Je voudrais dire un mot sur la ressource en eau car nous y sommes tous très vigilants et très impliqués bien évidemment. Mais il y a un paragraphe sur lequel je voudrais attirer votre attention : « la création de retenues ». Ce type d'aménagement ne pourra être autorisé que si l'étude d'impact démontre que les incidences ne sont pas préjudiciables pour l'équilibre du régime hydrologique des cours d'eau captés et des milieux naturels humides qui en dépendent. Il faut savoir que ces études d'impact sont de toutes façons nécessaires lorsque l'on veut créer une retenue. Je ne voudrais donc pas accentuer les contraintes dans un contexte où les agriculteurs ont une sensibilité un peu exacerbée par rapport à ces problèmes. Je pense que sur le plan réglementaire ces dispositions sont déjà prévues, que des études sont déjà réalisées et qu'il n'est pas nécessaire d'en rajouter. Devons-nous développer cet aspect dans notre PADD au risque effectivement d'irriter un peu plus la profession agricole ?

Jean-Marc Vayssouze-Faure : j'imagine qu'il y a débat sur ce sujet ?

Tout le monde est-il d'accord avec Jean-Claude Bessou ? Je partage le même avis.

Gérard ALAZARD (Communauté de communes de la vallée du Lot et du Vignoble) : une remarque sur « tendre vers une économie énergétique du vignoble ». Je m'interroge parce que je pense qu'on a déjà peut-être cette économie. Nous disposons de l'énergie hydraulique qui est une énergie propre et la rivière Lot est aujourd'hui un fort contributeur au niveau national de cette énergie sans aller forcément vers des énergies renouvelables que sont l'éolien ou le photovoltaïque. L'hydraulique, c'est quand même 15% de l'énergie française, à titre d'exemple, une petite centrale comme celle de Luzech est capable d'alimenter une ville de 30 000 habitants. Si on y ajoute celle de Mercues 1,

Mercues 2, Albas, etc, je pense que le territoire a une capacité de production en énergie et en autonomie énergétique par la rivière Lot qui est quand même conséquente. J'aimerais bien qu'elle soit mesurée avant de partir vers d'autres types d'énergie.

Denis LEDDET : Sur ce point, il y a un diagnostic qui a été réalisé. Un des enjeux qui été pointé, c'est qu'au regard des capacités de production énergétique locale et des apports en énergie depuis l'extérieur, depuis les installations nucléaires ou autres sur les territoires environnants, on est quand même sur une « structure » aujourd'hui de l'alimentation énergétique du territoire qui est au taqué et que la question effectivement de la ligne THT risque de revenir dans le débat. Continuer à accueillir de nouveaux habitants, de nouvelles activités sur le territoire, c'est générer de nouveaux besoins énergétiques. Et que répondre à ces nouveaux besoins énergétiques au regard des installations qui sont aujourd'hui présentes sur le territoire ? A priori, il n'y a plus de marge de manœuvre. Mais si le diagnostic est erroné sur ce point, je reste à disposition pour que l'on regarde plus en détail la capacité des centrales hydrauliques. Pour l'instant, les conclusions que j'avais formulées au regard de tout ce qui nous a été transmis, c'est qu'il faudra quand même anticiper par rapport aux besoins futurs. De plus, si on ne veut pas revenir sur les discussions de la ligne THT sur le territoire, il faut se poser la question de donner un peu plus de place aux énergies renouvelables et à leur revalorisation locale.

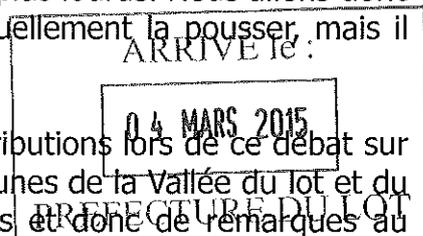
Michel SIMON (Grand-Cahors) : Il faut voir quand même quelle est la politique nationale de distribution de l'énergie car une énergie qui est produite dans notre secteur n'est peut-être pas consommée ici. L'indépendance énergétique, elle est donc sur le papier et ce sont les réseaux de distribution d'ERDF qui font l'équilibre de la répartition sur le territoire national. A titre d'exemple aussi, quand on raccorde une ferme photovoltaïque comme celle de Cahors-Sud, on ne sait pas du tout si c'est l'entreprise qui est à côté qui utilise l'énergie, donc il faut rester vigilant là-dessus. Je crois que le débat est plutôt à une autre échelle. Nous avons effectivement de la chance d'avoir des unités de production hydraulique sur la rivière, il faut bien sûr les garder, voire les amplifier pour améliorer les rendements mais attention aux contraintes, comme le soulignait Jean-Claude Bessou pour les retenues. Mais au-delà de ça, il faut quand même que l'on s'engage sur quelque chose de beaucoup plus vertueux, parce que les évolutions internationales ne sont pas sans fin et même si on bénéficie à l'heure actuelle de la chute du prix du baril de pétrole, il faut s'orienter vers des dispositifs plus durables, que ce soit dans le comportement de consommation de l'énergie, le logement, les déplacements, ou que ce soit dans la production qui devra être diversifiée sur notre territoire. On ne fera pas une centrale nucléaire, elle est à Golfech, mais il est possible d'avoir des productions localisées comme la méthanisation, le photovoltaïque. Je crois qu'il faut développer là où il y a des opportunités et des porteurs de projets. Mais si vous prenez les terrains potentiels, que vous enlevez les zones agricoles et les zones habitées, il ne reste pas beaucoup de surfaces pour mettre des panneaux photovoltaïques ou des fermes photovoltaïques. Faut-il développer le photovoltaïque sur le bâti existant comme cela se fait dans d'autres territoires comme dans le Ségala, l'Ariège ou également l'Aude où beaucoup de projets se sont développés, pourquoi pas ? Mais ce développement a aussi ses limites, nous sommes dans un territoire peuplé, avec ses caractéristiques. Nous savons aussi, vu les discussions sur l'éolien, que l'on ne pourra pas développer l'éolien à outrance et je ne sais même pas si cela se fera sur notre territoire, je ne suis pas devin en la matière. Mais l'objectif c'est que l'on puisse quand même développer ce que l'on a en capacité de faire. L'hydraulique, oui, il faut le maintenir mais il faut aussi développer les réseaux de chaleur, la

méthanisation, ou autres productions. Il faudra aussi trouver l'équilibre entre production énergétique et protection de notre qualité environnementale.

Martial STAMBOULI : Juste pour compléter les propos, l'avantage de l'hydraulique, c'est qu'elle offre la capacité de stocker l'énergie, contrairement aux autres énergies renouvelables qui sont très intermittentes en fonction du vent, du soleil, etc.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE : c'est exact mais le développement de l'hydraulique présente aussi des contraintes très lourdes. Nous avons visité récemment un ouvrage sur Douelle, dont la capacité n'est pas inintéressante puisqu'elle produit à peu près la consommation de la population Douellaise. Mais pour augmenter la production, il faudrait multiplier les ouvrages et les investissements sont de plus en plus lourds. Nous allons donc continuer à étudier cette production hydraulique pour éventuellement la pousser, mais il s'agit bien d'investissements complexes.

Martial STAMBOULI : Pour assurer la complétude des contributions lors de ce débat sur le PADD, je voudrais vous dire que la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du vignoble a adressé il y a 3 semaines une lettre d'observations et donc de remarques au Président du Comité Syndical avec copie au cabinet d'étude. Je voudrais lister les points que nous avons notés en indiquant chemin faisant ceux sur lesquels la nouvelle version du PDD (version n°4) nous semble prendre en compte. Cette lettre avait été écrite à l'issue des réunions de concertation entre les élus et maires de notre Communauté de Communes et précisément en vue de préparer ce débat sur le PADD.



Tout d'abord, nous avons noté quelques éléments sur le diagnostic qui nous paraissent insuffisants, par exemple, le manque d'actualisation des disponibilités des zones d'activités économiques ce qui nous semblait être un handicap pour une bonne réflexion sur le développement économique. Pour l'instant, je n'ai pas vu cette réactualisation, si c'est le cas, je retire bien sûr ma remarque.

Un 2ème point, pour dire que nous avons aussi une remarque sur la ressource en eau et plus particulièrement sur l'aspect « qualité de la ressource en eau ». Il nous paraissait que le tableau était un peu noirci et nous appelions plutôt à la pose d'un bémol par rapport à ce chapitre pour ne pas exagérer les périls qui menacent cette qualité de la ressource en eau.

Ensuite nous avons des désaccords sur l'habitat en ce qui concerne le développement dans les communes rurales, et là, de ce point de vue, nous avons noté une évolution de la rédaction du PADD.

Nous avons une autre remarque également sur l'objectif relatif aux logements et nous reprenons la remarque formulée par Monsieur Taillardas sur la fragilité des statistiques et nous avons vu que cela a été intégré.

Par contre, nous n'avons pas vu qu'il était intégré dans le PADD une régulation ou des normes à plusieurs vitesses selon que l'on se situe en milieu rural ou centre ville profond. Donc ça, c'est un point qui persiste.

Autre point sur l'économie du foncier consacré à la construction, nous voulions signaler qu'il fallait faire preuve de grande vigilance et je dirai de ne pas prendre des orientations qui aillent au delà des dispositions législatives ou réglementaires si on ne savait pas trop où on allait. J'ai bien noté qu'il y avait eu une petite explication de texte mais pour autant à la date d'aujourd'hui on ne connaît pas encore les modalités précises. Je souhaite donc

maintenir ce point de vigilance.

Nous avons également des points de désaccords sur la formulation concernant le développement économique, et là je crois que nous pouvons considérer que la nouvelle formulation améliore grandement la vision. Nous trouvons que la rédaction manquait un peu de « niaque » et d'ambition, à travers les termes notamment de « pérenniser » qui ont été gommés.

Et puis, nous avons sur la trame verte et bleu une très forte vigilance. On s'interrogeait sur le fait de partir un peu « les yeux fermés » vers une pure et simple application du SRCE et que celle-ci étouffe notre territoire alors même que le département du Lot et plutôt avancé en matière de protection de la biodiversité ? Nous avons noté une avancée, à travers la carte des enjeux qui n'est pas le décalque pur et simple du SRCE. Toutefois, j'avoue avoir besoin, et je pense que mes collègues doivent être dans le même cas, d'un peu de temps pour voir exactement quelles sont les différences entre la carte du SRCE et celle-ci. Et deuxièmement, un point portait sur l'aspect des points de conflit, au sens qu' il peut y avoir un corridor ou un réservoir de biodiversité qui pose de graves problèmes avec des zones d'habitat ou des zones prévues pour le développement. Nous appelions à un recensement et analyse préalables de ces points de conflits avant de prendre une orientation dans ce domaine-là. Et sauf si j'ai été inattentif, je ne l'ai pas vu.

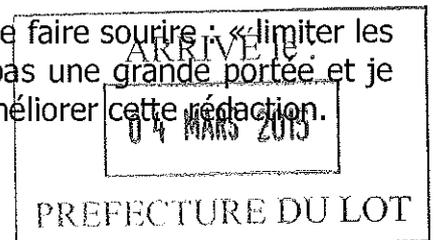
Sur la trame verte et bleu, nous appelions à une vigilance, et je pense ne pas disposer encore de tous les éléments d'analyse suffisants sur cette nouvelle carte que vous nous avez proposée. C'est en tout cas le sentiment de notre collectivité sur cette question, peut-être que les autres collègues sont plus avancés.

Voilà donc ce que je voulais vous dire, et j'ajouterai deux points de détails que j'avais déjà eu l'occasion de dire à Monsieur LEDDET

mais qui n'avaient pas été repris dans notre lettre :

- sur l'axe 3, il y a page 27 un chapitre qui s'appelle « prendre en compte les évolutions de mode de vie et des désirs d'habiter », par rapport à ce texte cela me semble être des pensées « d'urbanologue puissant » mais ne pas forcément refléter les évolutions souhaitées par les populations et je trouve qu'il y a un peu trop de doctrine, d'utopie dans ce texte.
- et sur l'axe 4, il y a un intitulé qui continue toujours à me faire sourire : « limiter les risques dans le but de ne pas les aggraver » cela n'a pas une grande portée et je ne veux pas être blessant, mais je crois que l'on peut améliorer cette rédaction.

Voilà ce que je voulais dire.



Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE : Monsieur LEDDET répond tout de suite ?

Denis LEDDET : Très rapidement. On a pris connaissance avec attention de votre contribution et je vais apporter quelques points de réponse en particulier sur la trame verte et bleu et sur la question des points de conflits. Les points de conflits sont très localisés sur le territoire, il y en a très peu au regard du travail qui a été fait. Le point de conflit principal est plutôt en lien avec l'infra-structure autoroutière qui est une fracture par rapport à ces milieux, même si un certain nombre d'efforts ont été fait et permettent de donner un peu de perméabilité. Pour en avoir reparlé avec nos collègues d'ECOTONE et d'EVEN, nous sommes vraiment sur des éléments très ponctuels et qu'à l'échelle de la cartographie ça ne peut pas apparaître mais nous reviendrons vers vous précisément sur les territoires concernés et là où il y a des points de conflits qui sont identifiés. Sur ce

point, l'articulation avec le SRCE et l'élaboration de cette trame verte et bleu, on propose à l'équipe SCoT et élus intéressés une séance de travail vraiment spécifique avec EVEN et ECOTONE pour justement rentrer dans l'élaboration détaillée de la carte. Aujourd'hui le travail de terrain, d'analyse cartographique est terminé, on dispose des outils pour travailler avec vous sur ce point et expliciter cette carte de synthèse. On verra sur les prochaines étapes comment fixer cette séance de travail ; mais nous sommes prêts pour échanger avec vous et faire toute la pédagogie nécessaire sur cette cartographie pour l'ensemble des élus qui voudrait se mobiliser sur ce sujet.

Sur la formulation de « limiter les risques », je vous rejoins. C'est bien « limiter l'exposition des populations aux risques » dans l'idée de l'objectif. La formulation sera corrigée, vous m'en aviez effectivement parlé et j'ai oublié de corriger la coquille sur ce point.

Quant aux « urbanologues puissants », dont je fais partie (je ne connaissais pas ce qualificatif il n'est pas inintéressant !) : ce qui est formulé ici, c'est le résultat d'un certain nombre de travaux de recherches qui ont été menés à la fois sur le territoire du Sud-Ouest par des chercheurs dont Catherine Jaillet, Directrice de recherche à l'université de Toulouse Jean-Jaurès, qui est reconnue sur ce sujet et sur la question de l'habitat, et véritable référence nationale en la matière. L'idée de ce paragraphe, c'était d'attirer votre attention sur la distorsion qu'il peut y avoir sur la perception que l'on a aujourd'hui des comportements des ménages, de leurs attentes en matière d'habitat sur le territoire et ce qui se dessine demain avec des tendances qui sont aujourd'hui observées par différentes études et par différents groupes de recherche. Le texte est peut-être un peu difficile et demande à être retravaillé. Je suis à votre disposition si vous le souhaitez pour que l' re travaille la réécriture de cet élément. Mais j'insiste quand même sur la portée prospective de ce document qui a été introduit, qui vise à attirer votre attention sur le fait qu'il ne s'agit pas de répondre à des besoins qui sont exprimés aujourd'hui mais à des besoins qui sont susceptibles d'être exprimés demain. En matière d'aménagement du territoire, on travaille sur un horizon à 20 ans, et c'est là où l'exercice est délicat car il faut imaginer une politique de l'habitat pour les 20 prochaines années avec ce que l'on connaît aujourd'hui. Quand on revient ensuite 20 ans en arrière, il y a certains phénomènes en matière d'habitat que l'on n'aurait pas forcément imaginé. Mais on a votre disposition pour réécrire ce paragraphe.

ARRIVÉ le
04 MARS 2015
PREFECTURE DU LOT

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE : Y-a-t-il d'autres interventions plus générales ?

Patrick GARDES : Pour compléter ce que disait Martial, mais là, c'est à titre personnel, je souhaite revenir sur une remarque particulière que j'avais formulée sur les pôles. La différenciation entre les pôles d'équilibre et les pôles de services a bien été pris en compte dans le texte en mettant la priorité aux uns par rapport aux autres ou bien cernant ce que peut faire l'un ou l'autre. Je reviens à ce que disait Claude Taillardas : il est important d'avoir ce maillage qui existait avant avec les chefs-lieux de canton et ces pôles d'équilibres sont bien ces chefs-lieux. Voilà.

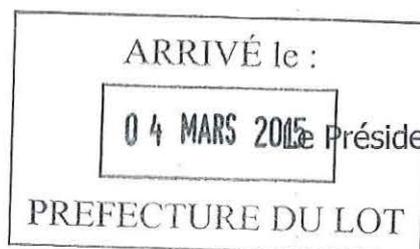
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE : Je crois que c'est vraiment la nouvelle organisation du territoire même au niveau national qui doit se faire comme ça. A une autre échelle, je cite souvent la dynamique de la métropole toulousaine qui doit elle aussi s'appuyer sur des villes moyennes autour d'elle. On voit bien aujourd'hui qu'il y a une tendance naturelle à concentrer sur les grosses métropoles et d'aller vers un développement non cohérent. Aujourd'hui, le scénario de revenir à ce schéma d'organisation territoriale peut se dupliquer à tous les niveaux, qu'il soit national ou local : une centralité, un pôle urbain qui

tire mais qui n'asphyxie pas les autres en leur prenant toutes les ressources et qui soit en capacité aussi de renvoyer vers des mêmes pôles d'équilibre, qui pourront eux-mêmes assurer l'aménagement du territoire sur leurs propres zones. C'est ce qu'on fait au niveau du SCoT et quand je vais au dialogue métropolitain à Toulouse, je dis exactement la même chose. Il faut que ce que nous faisons au niveau du SCoT, nous soyons capables de le dupliquer au niveau de la région. Oui à la dynamique toulousaine. Oui à la métropole Toulousaine à partir du moment où elle ne se développe pas toute seule et où elle renvoie sur des pôles d'équilibre qui là en l'occurrence sont les villes moyennes, Rodez et son territoire, Cahors et son territoire, Albi, ... On est dans un autre modèle de développement de l'urbanisation, qui est tenable à la fois en terme de mixité de cadre de vie et qui permet aussi de n'oublier personne.

Patrick GARDES : Voilà ce que je tenais à souligner et l'interrogation que j'avais sur le rôle des uns et des autres (pôles d'équilibre et pôles de services). Aujourd'hui pour moi c'est très clair et je vous en remercie.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE : Cela résume bien que lorsqu'il y a des contributions, elles sont intégrées à la réflexion. Voilà pour le débat de ce jour. Il vous reste donc encore du temps jusqu'au prochain débat pour à la fois aller vous rapprocher un peu plus du terrain, que ce soit les maires, les conseillers municipaux et pour faire remonter des éléments. Ensuite, on considérera que ce document est abouti, même si on vous l'a dit, il n'a pas de valeur réglementaire, mais donne des orientations. Avec le démarrage sur le DOO, nous allons entrer dans des éléments plus précis. Le PADD est un document extrêmement important, mais ce n'est pas non plus une « chape » qui va s'imposer à nous tous ; par contre il faut bien en avoir compris la philosophie. Je le redis encore une fois : on renforce le pôle urbain Cahors-Pradines, puis on s'appuie ensuite, parce que la dynamique est sans doute là demain et parce qu'il y a des équipements culturels, sportifs, économiques à optimiser, sur ces pôles d'équilibre à renforcer, anciens chefs-lieux de canton et qui permettront d'irriguer leur zone rurale. Le péri-urbain qui se développe de manière exponentielle rentre dans un schéma qui n'est pas tenable au final et nous devons gérer ce développement autrement, je le dis très clairement. Et nous devons faire attention à des dynamiques incohérentes reposant sur la fiscalité, la question du terrain « pas cher », du terrain plat, à une logique de la loi de l'offre et de la demande, afin de ne pas continuer à miter le territoire et à développer de manière anarchique. Notre rôle de politique est bien à un moment donné d'être en capacité de réguler. Hors pendant 20 ou 30 ans, on a absolument rien régulé sur ce territoire, et l'actuelle DDT ou l'ex DDE en porte quand même toute la responsabilité, il faut le dire.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous remercie et vous donne rendez-vous prochainement.



Président du Syndicat Mixte du SCoT
de Cahors et du Sud du Lot

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE